



AVIS DE CONFORMITÉ

Enquête auprès des sortants des listes de Pôle emploi

Services producteurs : Pôle emploi, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares)

Opportunité : avis favorable émis le 31 mars 2009 par la formation Emploi, revenus Réunion du Comité du label du 15 février 2010 (formation Ménages)

L'enquête est une réédition de l'enquête mise en place au deuxième trimestre 2001 par l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE, intégrée dans Pôle emploi depuis le 1^{er} janvier 2009) et la Dares et qui a fait l'objet d'une refonte appliquée à partir de la collecte de 2007. Elle a pour objectif de fournir des estimations trimestrielles des véritables motifs de sortie des listes de Pôle emploi des demandeurs d'emploi (DE), de façon à éclairer plus précisément la question de la reprise d'emploi, de qualifier la nature des emplois retrouvés (contrat de travail, durée du travail, satisfaction de l'emploi, etc.) et de connaître la situation professionnelle au moment de l'enquête (soit trois mois après la sortie des listes de Pôle emploi) des demandeurs d'emploi sortis pour reprise d'emploi.

L'enquête porte sur les demandeurs d'emploi de catégories A, B et C (demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé ou non une activité réduite au cours du mois) de France métropolitaine, sortis des listes de Pôle emploi aux mois de mars, juin, septembre et décembre de chaque année. L'enquête est trimestrielle : à chaque vague, un échantillon de 30 000 demandeurs d'emploi est tiré dans la base des sortants du dernier mois du trimestre, pour obtenir au moins 15 000 répondants, dont 2 000 sur un questionnaire dit « long » et 13 000 sur un questionnaire dit « court ». Le questionnaire court aborde le motif réel de sortie des listes ainsi qu'un ensemble de questions sur la reprise d'emploi. Le questionnaire long permet de caractériser de façon plus détaillée les emplois retrouvés. Celui du mois de mars contient en plus des questions sur l'appréciation des demandeurs d'emploi vis-à-vis de Pôle emploi. La durée de passation du questionnaire court est d'environ cinq minutes et celle du questionnaire long d'environ dix minutes.

L'enquête est reconduite selon les modalités présentées à l'obtention du label en décembre 2006 à l'occasion de sa refonte. La Dares et Pôle emploi n'ont pas réuni de comité de concertation depuis lors.

Les résultats seront exploités au niveau France métropolitaine dans le cadre de publications trimestrielles et au niveau régional dans le cadre de publications annuelles. Ils sont diffusés trimestriellement sous double timbre Pôle emploi-Dares et annuellement dans les collections de Pôle emploi et de la Dares. Ils font par ailleurs l'objet de *Premières synthèses* conjoncturelles de la Dares et sont utilisés pour le suivi de la convention tripartite (État, Unedic et Pôle Emploi). Ils servent également à alimenter les indicateurs Lolf et les tableaux de bord de la Dares.

Le Comité du label suggère au service de mieux analyser les causes de non-réponse, en particulier d'essayer de faire la part entre les refus et les non-joignables ; il estime que parmi ces derniers, il serait particulièrement intéressant de pouvoir distinguer ceux qui ont connu une mobilité géographique. Il suggère d'utiliser les informations existantes sur le numéro de téléphone, même en cas de NPAI, pour retrouver les personnes ayant déménagé.

.../...

Il note l'intérêt de l'appariement avec le fichier historique des demandeurs d'emploi.

Il regrette que la question portant sur la satisfaction vis-à-vis de Pôle emploi soit un peu « fourre-tout » et ne renseigne pas sur les modalités des services effectivement rendus à l'enquête par Pôle emploi et recommande aux services d'étudier la possibilité d'affiner cette question – dans le cadre de l'appariement avec le fichier historique – en croisant l'historique des actions de Pôle emploi vis-à-vis de l'enquête et la satisfaction de ce dernier.

Il souhaite qu'une nouvelle concertation formelle avec les partenaires sociaux soit réalisée, la dernière datant de 2006.

Le Comité encourage le service à publier systématiquement tous les résultats de l'enquête et pas seulement les résultats conjoncturels standards.

Le Comité du label attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique à l'enquête auprès des sortants des listes de Pôle emploi.

Ce label est valide pour les années 2010 à 2014
--

Le Président du Comité du label

signé

Michel Euriat